

**COLLECTIF SOUTIEN  
EDOUARD DESCOTTES LYCEE JEAN MACE  
Mars 2022**

**RENDEZ NOUS EDOUARD**

Les motifs qui ont présidé à la sanction sont infondés  
La sanction est profondément injuste et injustifiée  
Sanctionner Edouard c'est en réalité attaquer les droits de grève, de réunion, d'expression, de défense des élèves sans-papiers et d'organisation syndicale et donc l'ensemble des personnels mobilisés lors des actions au lycée Jean Macé visées par la sanction.

**Dans l'attente de la décision qui sera rendue par le tribunal administratif de Rennes  
suite à la requête déposée en janvier dernier par son avocat contre le Rectorat de  
Rennes !**

**Pour le gel de son poste, non mis au mouvement dans la prochaine DGH 2022-2023 !  
Aucune décision définitive et un support provisoire !**

**Vous pouvez participer  
à une mobilisation « pique-nique »**

**devant la DSDEN quai Dujardin,  
le 15 mars à partir de 12h15,**

**jour de la réunion des groupes de travail chargés de  
gérer les DGH et les mouvements inter et intra-  
académiques**